JEAN JULIEN,

DÉPUTÉ

Du Département de la Haute-Garonne

A LA CONVENTION NATIONALE,

A SES COLLÈGUES,

Contre la suppression des frais du culte catholique, proposée par le comité des Finances.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

UNE grande question vous occupe : le philosophe et l'imbécille, le croyant et l'impie, l'ami de l'ordre et des loix, et celui dont les vœux secrets appellent la subversion de tous les principes, vous con-

templent également, et ont, à l'envi, les yeux fixés sur vous. Chacun espère et craint ; et vous allez résoudre ce grand problême politique et moral. D'un mot, vous allez décider des destinées de l'empire : mais quel mot !..... Vous allez ou raffermir sur ses bases l'édifice que vos mains ont déja commencé d'élever, ou creuser son tombeau, ou inonder de sang le berceau de notre liberté renaissante.

Ne croyez pas que livré à de vaines terreurs sur les dangers d'une motion insidieuse et inconsidérée, j'essaye de vous les faire partager sans avoir calculé d'avance tous les maux qu'elle peut enfanter : ils sont réels ; et les biens qu'on vous en fait espérer sont hypothétiques : que dis-je ? ce ne sont que des fictions, qui n'ont pas même le mérite d'être ingénieuses. Ne croyez point que je sois déterminé par aucun intérêt quelconque à plaider cette cause : ceux qui me connoissent, savent bien que *M. Josse n'est point orfèvre* dans ce sens, et qu'il n'est que l'amour de mon pays, celui de la justice envers des hommes qui ont sauvé la patrie du naufrage qui la menaçoit, et que, pour prix de leur zèle, on veut sacrifier aujourd'hui, en les condamnant aux privations les plus douloureuses ; qu'il n'est que ces grandes considérations qui puissent m'engager à rompre le silence, et à parler librement sur cette matière.

Peut-être des raisons de sagesse m'empêchent de la traiter sous les grands rapports qu'elle présente ; de l'envisager sous toutes ses faces ; de discuter les droits sacrés que les prêtres constitutionnels ont à la munificence, ou plutôt à la justice nationale, en examinant ceux que le peuple français avoit sur ces biens qu'une piété superstitieuse, que la crainte de l'enfer ou l'espoir du paradis, avoit accumulés dans les mains

de leurs prédécesseurs, et dont l'emploi ne servoit qu'à alimenter le luxe, la mollesse et l'oisiveté, si on en distrait une modique portion consacrée à la classe laborieuse et pauvre, la seule utile, et qui supportoit sans partage les fatigues et les dégoûts du ministère : mais si c'est prudence à certains hommes de se taire sur ces points ; s'il y auroit peut-être de la témérité à porter sur iceux le flambeau de l'évidence ; si l'entreprendre seroit une tâche difficile à remplir, et censurer des mesures commandées par l'empire des circonstances et le salut de l'État, je dis que ce seroit un crime, que ce seroit trahir sa conscience, de se taire lorsqu'on ne le peut sans devenir le complice des calamités qui menacent le sol qu'on habite, la ville qui nous vit naître, le pays qui protégea notre enfance en nous couvrant de son égide tutélaire, par l'effet de quelques conceptions bizarres, de quelques calculs alambiqués et mercantiles, et les manœuvres perfides d'une philosophie désolante et meurtrière.

Quel est celui d'entre nous qui connoît l'esprit public des départemens, dont la marche fut toujours infiniment plus lente que dans cette ville, le centre des lumières et des arts, la patrie de tant de savans, et dont quelques-uns de ces génies qui l'ont illustrée siégent au milieu de nous, et préparent dans le silence de vos comités ces loix qui doivent être la sauve-garde de notre liberté, et le phare qui doit éclairer tous les peuples jaloux de nous imiter : quel est, dis-je, celui d'entre nous qui a suivi le fil des événemens dans les administrations, qui a été le témoin, et des manœuvres des prêtres dissidens pour alarmer des consciences craintives, et de la rage de leurs partisans outrés contre les zélés pon-

tifes constitutionnels, qui ont su allier la politique à la religion, l'amour des loix avec les maximes austères de la morale évangélique, la soumission aux autorités temporelles, avec ce que leur prescrivent les règles immuables de l'éternelle vérité, qui ne puisse attester hautement que si vous admettez la mesure impolitique et barbare qui vous est proposée par votre comité des finances, vous sonnez le tocsin de la révolte, vous allumez aux quatre coins de la république le feu des dissentions civiles, vous ouvrez la porte à tous les désordres, vous rallumez les torches peut-être mal éteintes du fanatisme? La superstition, avide sang, relevant avec plus d'audace et de fureur que jamais sa tête abattue, aiguisera de nouveau ses poignards; et, ne vous le dissimulez pas, législateurs, bientôt vous serez forcés d'abandonner ces lieux, et de laisser aux tyrans que vous avez détrônés, le fruit de vos conquêtes sur les domaines de la liberté, et le soin de vous gouverner : alors, au lieu des bénédictions des peuples que vous deviez recueillir, vous ne moissonnerez que les imprécations et les blasphêmes de ceux que votre parcimonie aura replongés dans les fers de la servitude. Alors, que diront de vous l'Europe et la postérité, et les peuples opprimés qui vous tendoient les bras comme à leurs libérateurs; que vous avez arrachés à la tyrannie, et qui seront d'autant plus malheureux en redevenant esclaves, qu'ils auront savouré pendant quelques instans les doux fruits de la liberté? Alors, quel sera le prix de vos combats, de vos sacrifices, et du sang que vous avez versé?

Cambon, vous êtes confiant dans la pureté de vos intentions; peut-être une secte impie et désor-

ganisatrice, couverte du manteau de la philosophie, vous fait servir d'instrument à ses coupables projets, et vous aurez peine à croire à tous les dangers qui nous menacent, si celui que vous proposez étoit adopté : mais si votre amour pour la fortune publique, dont vous êtes à la vérité un économe intrépide, vous les dérobe, il faut bien les dévoiler à vos yeux, et vous les faire connoître. Séduit par quelques applaudissemens que vous avez surpris à la crédulité des citoyens qui nous environnent, et en présence desquels je ne crains pas de vous attaquer, parce qu'éclairés sur les piéges que vous avez tendus à leur bonne foi, ils finiront par être justes envers ceux que vous voulez dépouiller, et que vous placez entre la faim et le désespoir, entre le remords et l'infamie, vous avez cru avoir fait une belle découverte en finance, lorsqu'il ne falloit être qu'un procureur de commune du plus petit hameau de la république, pour dire à ses concitoyens : Vous vous plaignez qu'un tel impôt vous grève ? eh bien ! il est un moyen, mais c'est le seul, de vous en alléger : il n'y a qu'à supprimer le traitement de notre curé ; tout le monde crie *bravo !* on applaudit à la sublime invention ; et le curé meurt de faim. Si le peuple français avoit été tout entier dans nos tribunes, lorsque vous proposâtes l'abolition de l'impôt mobiliaire et du droit de patentes, par la suppression des frais du culte consacré par un engagement solemnel, garanti par la nation elle-même, et que la volonté générale se fût manifestée par de vifs applaudissemens ou d'autres signes d'approbation, personne n'auroit eu rien à vous opposer ; vous restiez maître du champ de bataille ; parce que la volonté souveraine du peuple n'auroit plus été

présumée ; mais en est-ce l'expression , et celui qui le prétendroit, ne se donneroit-il pas en spectacle de ridicule , que le vœu irréfléchi de quelques individus , qui , parce qu'on leur parle de suppression d'impôts , et d'impôts véritablement vexatoires sous une foule de rapports, se livrent à l'enthousiasme, et réduisent sans pitié plus de 60 mille citoyens au pain quérant ? Est-ce pour tout brouiller, tout diviser, tout dissoudre, tout désorganiser ? Je l'ignore ; mais , si j'étois appelé à prononcer sur les motifs secrets qui ont dicté la sublime motion , et à me décider, je ne serois embarrassé que dans le choix d'un de ces moyens destructeurs pour amener la chûte et la ruine de la république.

Si ces impôts sont vicieux dans leur nature, vexatoires et oppressifs dans le mode de perception , s'ils pèsent trop sur la classe indigente , laborieuse et utile , j'y consens, modifiez-les , celui de patentes, sur-tout ; faites-les retomber sur la classe opulente et oisive , sur ceux qui exercent une profession lucrative , qui sont doués d'une riche industrie ; frappez sur la dotation de vos ministres , des agens que vous avez en pays étrangers , de vos principaux administrateurs , des chefs de bureaux des départemens à qui l'on donne jusqu'à cent louis et mille écus d'appointement, et tant d'autres retranchemens utiles qu'on peut faire sans causer ni ébranlement ni dissolution dans les ressorts de la machine politique. Mais celui qui vous est proposé , Citoyens, est meurtrier de l'ordre , de la justice , de la félicité publique ; il n'a pu être inspiré , je ne dirai pas par la haine des prêtres , mais par celle qu'on a vouée aux principes religieux de toutes les sectes ; comme s'il pouvoit y avoir de probité sans religion , de

bonheur social sans religion, de république sans mœurs, et de mœurs sans religion, de gouvernement durable et solide sans religion ! C'est sur elle que tous les législateurs ont fondé leur politique et l'art de gouverner les hommes. Parcourez les annales du monde; voyez depuis *Mahomet* jusqu'à *Confucius*, depuis *Solon* jusqu'à *Numa*, et les entretiens secrets que ce dernier feignoit d'avoir avec la nymphe Egérie pour inspirer aux Romains l'amour, le respect des loix et la crainte des dieux; et par-tout, et toujours, vous verrez que la religion fut la base de tous les gouvernemens; que vainement vous feriez ici des loix qui feroient l'étonnement et l'admiration de l'univers, si vous ne les souteniez de cet ascendant irrésistible que la religion, plus puissante que toutes les loix humaines, exerce sur les imaginations, sur les cœurs, sur toutes les pensées des hommes; si vous n'aviez des ministres salariés pour en répandre les vérités, pour en prêcher les maximes austères et sublimes. Otez le frein du remords et la crainte d'une justice vengeresse; et, malgré la sagesse de vos loix, la société ne sera plus qu'un brigandage affreux, et votre code pénal, qu'une barrière impuissante contre le crime.

Je n'ignore pas ce que les partisans du projet peuvent opposer à ce raisonnement solide, que l'expérience et l'histoire des peuples appuient de concert; je sais quelle est la réponse qu'ils préparent : mais, diront-ils, ce n'est pas attaquer la religion dans ses bases, ce n'est pas la bannir d'un état, que de n'avoir pas dans son sein un culte salarié; c'est une inégalité choquante parmi les sectateurs de tous les cultes, c'est une lèpre du corps politique qu'il faut extirper; et pour cela, il faut

n'écouter ni la voix de la justice, ni celle de l'humanité. Est-il juste, dira-t-on encore, que les croyans qui professent un culte différent du culte catholique, contribuent aux frais de ce dernier, et fournissent à l'entretien de ses ministres? Où est donc cette justice que vous invoquez, cette égalité de droits qui fait la base du nouvel ordre de choses?

Je conviens que si le peuple français, réuni en convention nationale, disséminé jusqu'alors en bandes éparses sur une surface immense, sans autre communication que celle du besoin entre quelques individus isolés, vouloit, pour la première fois, se former en corps de société, se donner une forme de gouvernement et des loix, adopter un culte ou laisser à chacun le droit de diriger a son gré ses adorations, ou vers tel ou tel objet de la nature, ou vers son suprême artisan, il n'y auroit point à balancer sur le parti qu'on auroit à prendre : chacun, maître de sa pensée, et libre de la manifester, devroit se donner à ses frais des prêtres, des autels et des temples. Mais quel rapprochement peut-on faire entre une société naissante, et un peuple dont l'origine se perd dans l'obscurité de dix-huit siècles; entre une société qui se constitue, et un peuple constitué depuis une durée immense, corrompu par des abus intolérables, subjugué par des préjugés barbares, mais que la sagesse et des raisons d'intérêt public commandent de respecter au moins encore; entre une société qui pose pour base de son pacte social la liberté indéfinie des opinions religieuses, mais qui stipule que chaque secte paiera le ministre qu'elle emploiera, et un peuple qui à la face du ciel met les frais d'un culte particulier au rang de ses premières dépenses? Comme les despotes dont

nous avons brisé les attributs, nous jouerons-nous de la foi des traités, de la fidélité de nos engagemens, lorsque notre intérêt nous commandera ces perfidies? et quelle confiance inspireriez-vous dans votre loyauté, et aux nations étrangères et au peuple français dont vous êtes les mandataires, si vous manquez ainsi à ce que vous prescrit l'éternelle justice dont vous blessez tous les droits, si vous acceptez la mesure qui vous est proposée? Je m'explique : je ne traiterai pas au fond la question de propriété ; elle m'entraîneroit dans des détails que je veux éviter : je ne discuterai pas la légitimité des moyens que des hommes adroits ont pu employer dans des siècles de ténèbres et d'ignorance pour ravir de biens immenses à la crédulité superstitieuse ; c'est étranger à la cause que je défends : mais personne ne pourra me contester que les prêtres du culte catholique ne fussent presque de temps immémorial en possession de ces biens ; que le produit ne servît à leur entretien, à la décoration du culte, et quelquefois au soulagement des pauvres ; à soutenir des fondations pieuses ; à alimenter des établissemens utiles ; que ces biens n'ayent sauvé l'État dans la crise où l'avoient jeté les longues dilapidations d'une cour corrompue ; que l'assemblée constituante, en déclarant qu'ils étoient à la disposition de la nation, stipulant pour elle et en son nom, n'ait pris l'engagement solemnel de fournir à l'entretien de ceux qui en étoient ou les propriétaires ou les usufruitiers ; de subvenir aux frais que nécessite indispensablement l'exercice d'un culte quelconque, et d'autant plus dispendieux, qu'il est plus chargé de cérémonies et d'observances. Les prêtres constitutionnels n'ont pas été arrêtés par la

crainte qu'un jour les représentans du peuple pourroient manquer à ces engagemens sacrés ; ils n'ont pas craint qu'une grande nation puisse jamais abandonner ceux qui l'avoien si bien servie dans des momens d'orages ; qu'elle voulût les attirer dans le piége pour les y laisser périr : qui ne sait que c'est à eux que nous devons le succès de la révolution ; que s'ils n'en avoient embrassés les étendards, que s'ils n'en avoient été les apôtres les plus zélés, que s'ils n'avoient consacré tous leurs efforts pour rassurer le peuple tremblant sur la foi de ses pères, cette constitution qui, malgré les vices qu'on lui reproche, a préparé notre félicité et le bonheur des races futures, seroit périe dès son berceau, et n'auroît été pour le peuple français qu'un nouveau monument de honte et d'esclavage ? Qui ne sait tout ce qu'ils ont souffert pour en propager les principes, les dangers qu'ils ont courus, les persécutions violentes qu'ils ont essuyées ? Je puis, moi, les compter par milliers ; j'ai vu tous les opprobres dont on les a rassasiés ; j'ai vu le fer des assassins, le poison et la flamme les environner de toutes parts ; forcés d'abandonner leur domicile, errans au milieu des ombres de la nuit, chercher un asyle pour les dérober aux coups de leurs persécuteurs, pour échapper aux poursuites du plus furieux fanatisme déchaîné contre eux ; j'ai entendu des hommes, ou plutôt des monstres, qui, sur-tout le reste d'ailleurs, se disoient patriotes, jurer dans les transports de leur rage effrénée, comme autrefois ces juifs dont parle l'évangile, de ne manger ni boire qu'ils n'eussent trempé leurs mains dans le sang d'un prêtre constitutionnel, d'un autre S. Paul ; j'ai entendu et les accens de la fureur, et ceux du désespoir ; mais je m'entendis

jamais un prêtre constitutionnel se faire des reproches du parti qu'il avoit embrassé, ni se plaindre de réformes qui s'opéroient. Plus rapprochés de l'état primitif de l'église, je les ai vus au contraire se féliciter d'en voir renaître les beaux jours éclipsés par une longue suite d'abus. Ne vous étonnez, citoyens mes collègues, ni de la chaleur de mes expressions, ni de ces peintures qui peut-être paroîtront exagérées à quelques-uns : mais, dans ce cas, ils n'ont pas vu d'aussi près les maux que je peins, et dont mon ame est encore toute émue. Membre d'un directoire de département séant dans une ville, et le centre d'un territoire sur lequel le fanatisme religieux joua un si grand rôle, je l'ai vu, ne faisant que changer d'objets, exercer les mêmes fureurs, appeler les mêmes vengeances sur des hommes dont tout le crime étoit leur soumission à la loi : chargé dans ce poste honorable de tout ce qui avoit rapport au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, j'ai vu souvent, mais jamais sans frémir, les manœuvres infâmes ourdies contre les prêtres constitutionnels. J'ai vu..... mais non : mes lèvres ni cette tribune ne seront point souillées par le récit de tant d'atrocités, de tant de scandales si révoltans, qu'on seroit tenté de croire qu'il n'y avoit ni religion ni vertu dans le siècle qui les vit naître. Eh bien ! législateurs, au milieu de tant de forfaits dont j'étois le triste témoin (et j'en appelle hardiment à tous les eccésiastiques de mon département) j'ai passé une année entière occupé à encourager les uns, à consoler les autres, à retenir de troisièmes dans leurs postes, et à les venger tous, autant que je l'ai pu, des persécutions injustes qu'ils essuyoient.... Et quel est maintenant le prix que vous destinez à leur fermeté, à leur constance inébranlable,

à leur soumission à la loi, à leur résignation ? Quel est le prix de tant de sacrifices ? Quelle est la récompense que vous leur destinez, puisque c'est à eux que vous le devez, si vous êtes ici assemblés en convention nationale ? Les partisans du projet vous l'apprendront ; nos prétendus beaux esprits ne vous laisseront pas languir : leur réponse, leur récompense, c'est la misère et la faim.

Mais que devient donc cette justice éternelle qui veille sur les peuples ; la foi des engagemens les plus solemnels, cette loyauté tant vantée du peuple français ? et vous-mêmes, qu'allez-vous devenir ? C'est cette loyauté, cette fidélité, cette justice éternelle que j'invoque, moins encore pour vous, que pour le bonheur de la république ; moins pour la génération présente, que pour les générations à venir, dont vous ne pouvez aliéner les droits qu'elles ont à la liberté que vous avez conquise ? Vous trompez leur attente, vous mentez à vous-mêmes, si vous ne leur transmettez cet héritage, car désormais il n'y aura plus, pour les peuples, de bonheur sans liberté ; et la liberté ne s'affermit que dans le calme, et le calme ne peut régner au milieu de l'anarchie et des convulsions du fanatisme : il disparoîtra de notre sein, si nous ne sommes assez sages pour écarter d'une main prudente le prestige dont on veut nous séduire, sous le prétexte spécieux de soulager le peuple ; comme si la suppression des frais du culte pouvoit complettement indemniser la nation de l'abolition de l'impôt mobilier et du droit de patentes, impôts qu'il faut corriger, mais non point abolir ; et si, dans l'hypothèse contraire, il ne faudra pas rejeter sur le propriétaire foncier, sur le paisible cultivateur, les dépenses immenses que

nécessite la plus sainte de toutes les entreprises, la guerre de la liberté contre les tyrans liberticides qui déshonorent l'humanité, qu'ils ont assez et trop long-temps opprimée.

Mais, direz-vous encore, les prêtres constitutionnels ne seront pas plus malheureux que ceux des autres sectes ; comme ces derniers, ils seront payés par ceux qui les emploieront. D'abord, à mes yeux et à ceux de tout homme impartial, il n'y a point de parité entre les uns et les autres ; et, y en eût-il, je ne voudrois pas l'établir, crainte de faire revivre de vieilles et trop malheureuses querelles ; mais ce remède, plus cruel mille fois que le mal qu'on veut guérir ; mais cette difficulté qu'on oppose, croyant par-là les abréger toutes, ne répond pas aux principes de justice, d'humanité, d'intérêt public que j'ai successivement développés dans le cours de mon opinion. Leur condition, je ne crains pas de l'avouer, seroit pire que celle de tous les autres, et je vais le prouver en peu de mots.

Une longue habitude a rendu supportable à toutes les sectes non-catholiques ce genre de contributions volontaires, à l'aide desquelles elles fournissent à l'entretien de leurs ministres ; leurs églises sans dotation, sans établissemens publics se sont soutenues par ce moyen pendant un laps immense de temps ; leur association, long-temps couverte du voile d'une pénible clandestinité, et troublée par de violens orages, n'est pas divisée en sectes particulières ; il y règne l'unité de l'esprit, qui est le lien ordinaire de la paix ; l'un n'est pas de Paul et l'autre d'Apollos : rangés sous la même houlette, ils participent aux mêmes autels ; l'un ne montre pas du doigt le paradis, et l'autre le chemin de l'enfer ; ils vont au

même but par les mêmes routes ; il n'y a point à craindre de scission scandaleuse et nuisible à l'ordre public entre les membres de ces différentes sectes ; mais est-ce là le tableau fidèle des partisans du catholicisme ? et y a-t-il parité entre les ministres de ce culte et ceux des cultes qui lui sont ou différens ou contraires. Les premiers, je veux dire les catholiques, n'ont jamais connu ces levées pieuses? ces contributions volontaires : accoutumés à vivre sous un culte qui s'alimentoit des largesses d'une piété antique, il leur seroit difficile de se plier à des usages qui contrastroient si fort avec leur manière d'être ordinaire. La première impression qu'ils recevroient, seroit celle du mécontentement et du murmure ; bientôt ils calculeroient ce qu'il faut juste à un célibataire pour vivre, quand il a renoncé surtout aux vanités du monde ; et, sous prétexte de servir la religion en tenant ses ministres dans l'humilité, ils leur fourniroient à peine de quoi subvenir aux premières nécessités de la vie ; et outre que ce phénomène religieux s'explique aisément quand on connoît ce qui se passe chez les autres sectes, il est à observer que ces taxes de nouvelle création ne retomberoient que sur la classe indigente, qui ne peut faire de grands sacrifices, qui sent mieux que la caste opulente le besoin et le prix d'une religion qui la console de ses peines par l'espoir d'un heureux avenir ; et alors le prêtre n'ayant d'existence que dans les actes généreux des citoyens les moins aisés, lors même que tous lui resteroient fidèles (ce qui est encore un problême) seroit souvent à lutter contre le besoin et la misère ; partage inévitable de sa position nouvelle.

Mais les dangers s'accroissent encore, si on jette

un coup-d'œil rapide sur l'état actuel où se trouvent les partisans du catholicisme en France : divisés en factions puissantes, les uns suivent les étendards des prêtres dissidens (et, ne vous le dissimulez pas, Citoyens, c'est le plus grand nombre) ; les autres, restés fidèles aux principes, suivent les prêtres constitutionnels dans la route qu'ils leur ont ouverte. Que doit-il résulter de cet état de choses ? il est aisé de le prévoir : une lutte violente entre les deux partis, des querelles, des dissentions intestines, le meurtre et le carnage entre les citoyens. Les uns, fiers de leur opulence, et ne pouvant être forcés à la contribution qui doit fournir à la subsistance d'un prêtre qu'ils méconnoissent, et dont ils contestent la mission, le repousseront avec dédain ; les autres, riches de leurs seules vertus, de leur patriotisme, de leur respect pour ceux qui leur parlent au nom du ciel, les voyant méprisés par une secte orgueilleuse, s'indigneront de tels procédés ; et qui peut assurer que ces dissentimens ne feront pas revivre des excès que nous déplorons ? Mais supposons que cette crainte ne soit qu'idéale : vous n'êtes pas échappés à tous les dangers : de l'arbitraire et de la liberté indéfinie des opinions, qui est véritablement la propriété la plus sacrée de l'homme, il en résultera cet inconvénient, que chacun aura le droit de se donner un prêtre à son choix, dont les principes soient analogues aux siens : dès-lors les partis se prononcent ; il s'élève autel contre autel ; et, comme vous ne l'ignorez pas, plus les sectes sont rapprochées, plus elles s'entre-haïssent ; dès-lors vous ouvrez la porte aux prêtres dissidens, à tous ceux de qui la loi n'exigeoit pas le serment, et qui sont restés dans l'intérieur, paisibles il est vrai, mais qui n'en deviendront pas moins

les pasteurs de ces nouvelles associations religieuses, ne fût-ce que pour les entretenir dans cet esprit d'éloignement et de discorde qu'on leur a inspiré pour les prêtres constitutionnels, qu'on leur a présentés comme des intrus et des usurpateurs; comme si la vigne du seigneur n'appartenoit pas à tous ceux qui sont en état de la cultiver et d'y produire des fruits salutaires! Les prêtres insermentés chercheront infailliblement à étendre et à reculer les limites de leur nouvel empire, parce que tout pouvoir, et celui qu'on exerce sur-tout sur les consciences, tend naturellement à s'agrandir : le citoyen crédule donnera dans le piége; tout sera mis en œuvre pour le corrompre; on flattera sa vanité; mille promesses séduisantes seront mises en jeu; l'intérêt viendra couronner ce que la ruse et l'artifice auront commencé; on les dispensera de la contribution volontaire, etc. etc. Le nombre des partisans des prêtres constitutionnels s'affoiblira insensiblement; leurs églises déja désertes seront entièrement abandonnées; et s'il leur reste quelques amis courageux, ils finiront par s'attendrir sur leur sort, ils leur donneront des regrets et des larmes, mais ces regrets et ces larmes ne sont pas du pain; et que vont devenir tant de victimes infortunés à qui vous l'arrachez? Avez-vous calculé tous les maux qu'une pareille détresse peut enfanter, tous les reproches dont vous allez être accablés, si vous adoptez cette mesure impolitique et barbare; et que sais-je encore, si pour la première fois votre autorité compromise par le *veto* populaire, ne jeteroit pas de la défaveur sur la longue suite des opérations qui vous restent encore à faire; si ce premier échec ne viendroit pas obscurcir les beaux jours de la convention? Et vous n'avez pas vu tous ces dangers,

Cambon, vous qui calculez si juste ! vous avez eu le courage de reproduire ce projet, vous qui, pour vous laver du blâme que quelques-uns de nos confrères jettoient sur vous et vos principes religieux, la dernière fois que vous descendîtes de la tribune, après avoir fait cette *algarade*, fûtes obligé, pour dissiper tout soupçon, de faire votre profession de foi, de publier que vous étiez catholique, apostolique et romain ; que vous l'étiez si fort, que vous aviez été Prieur du Saint Sacrement ! vous n'avez pas vu tous les vices et les inconvéniens de ce projet, tandis qu'ils m'ont si vivement frappé, tandis que j'en conçois les plus vives alarmes (parce que j'aime sincèrement mon pays); moi le ministre d'un culte étranger à celui que vous professez, mais dont je respecte les principes, et honore ceux qui servent à ses autels ! Sur un objet de cette importance, je ne crois point que vous puissiez prononcer sans avoir sondé l'opinion publique ; et je sais bien d'avance qu'elle ne vous sera pas favorable, et je sais bien d'avance qu'elle frappera de tous les anathêmes de la raison, de la justice et de l'humanité, ce projet d'un économe parcimonieux, et qui seroit cruel en croyant n'être que juste ; l'ennemi le plus redoutable du peuple, lorsqu'il croiroit n'être que le niveleur de tous les cultes, et le défenseur le plus zélé des droits de la liberté et de l'égalité. Mais je ne veux pas qu'on consulte seulement l'opinion des Parisiens : quelque respectable qu'elle soit à mes yeux, j'en connois une plus respectable encore : c'est celle qui se compose de la réunion des vœux de tous les citoyens de la république : le souverain est là, et non dans nos tribunes ; et c'est à lui que je fais appel du projet de décret de votre comité des finances.

Je conclus à la question préalable sur le projet de décret, et je demande que la Convention décrète que toute discussion sur cette matière sera bannie de son sein, jusqu'au moment où la constitution présentée à l'acceptation du peuple français, il agitera dans ses assemblées primaires cette question trop légèrement hasardée aujourd'hui : « Y aura-t-il un » culte salarié par l'État « ?

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.